

Le mardi 21 novembre 2017 à 20h30, réunion du Conseil Municipal suivant convocation du 13 novembre 2017 remise ou envoyée aux conseillers municipaux et affichée ce même jour en mairie.

Ordre du jour :

- Compte rendu de la réunion du 17 octobre 2017
- Salle Lancelot - Travaux d'accessibilité et autres - Lancement d'une consultation pour une maîtrise d'oeuvre
- Restauration des charpentes et couvertures de l'église
- Réhabilitation de l'ancien restaurant en logement locatif – Phase APS
- Budget principal – Décision modificative n°3
- Service technique – Création d'un poste
- Réévaluation des indemnités de fonction des élus - Complément à la délibération n°14/2017
- Location terrain agricole - Parcelle ZC 83 « Le Traversin »
- Tarifs communaux – Révision pour 2018
- Subvention pour voyages scolaires 2017/2018
- Association « Des livres et Vous » - Projet Bouqu'in Bus
- Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif
- SIEX – Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service d'eau potable
- Soutien à la proposition de l'AMRF – Loi cadre en faveur des communes et la ruralité
- Questions diverses

Etaient présents : M. DESHAYES, PERRIER, Mme GELOIN à partir de 20h30, M. TRAVERS, MM. GILBERT, BRYON, LALOE, TALIGOT, CARRE et BARON et Mme JEHAN

Absents : - Mme GELOIN jusqu'à 20h30

- Mme MARTIN ayant donné pouvoir à Mme GELOIN
- M. ROGER
- Mme PEU

Secrétaire de séance : M. GILBERT a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 17 octobre 2017, après lecture, est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

SALLE LANCELOT – TRAVAUX D'ACCESSIBILITE ET AUTRES – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR UNE MAITRISE D'OEUVRE

La salle Lancelot a été construite en 1989. Du fait de sa vétusté et de la réglementation en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, certains travaux s'avèrent nécessaires. La commission « Travaux, entretien et aménagement des bâtiments communaux » s'est réuni le 25 octobre dernier pour définir les besoins. Ses propositions sont les suivantes :

- Refaire les sanitaires et les vestiaires dans le cadre de leur mise aux normes accessibilité aux personnes à mobilité réduite (prévu dans l'ADAP)
- Réfection des murs et sols Travaux de menuiseries (changement de portes intérieures...)
- Améliorer la sonorisation (limitateur de décibels) : demander une étude acoustique
- Installation d'un écran et d'un vidéo projecteur en Wifi, d'une armoire technique sono/image
- Divers (occultation fenêtres et verrière...)

Il est proposé une enveloppe financière prévisionnelle de 150 000 € H.T. affectée à cette opération.

Après discussion, à l'unanimité, le conseil municipal valide ces propositions et autorise M. le Maire à lancer une consultation pour une mission de maîtrise d'oeuvre selon la procédure adaptée.

Arrivée de Florence Géloin à 20h30.

RESTAURATION DES CHARPENTES ET COUVERTURES DE L'EGLISE

Les documents de la phase PRO – DCE n'ayant pas été reçu en temps et en heure, la question est reportée.

REHABILITATION DE L'ANCIEN RESTAURANT EN LOGEMENT LOCATIF – PHASE APS

Un plan du projet, élaboré par le maître d'œuvre Jan, est présenté avec un estimatif de 70 520 € H.T. Pour rappel, l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux était de 50 000 € H.T.

Dans cette proposition, les principaux travaux sont les suivants :

- Remplacement des menuiseries extérieures existantes
- Installation de volets intérieurs bois
- Isolation des murs entièrement refaite
- Isolation acoustique du plafond haut
- Isolation du sol par le plafond de la cave
- Installation électrique entièrement refaite et nouveaux équipements : ballon d'eau chaude, radiateurs
- VMC Hygro B
- Tubage cheminée
- Création salle d'eau et coin cuisine et nouvelles toilettes
- Revêtements murs et sols

Le changement de toutes les menuiseries extérieures représente la dépense la plus importante.

Après discussion, le conseil municipal valide le plan et l'estimatif présentés.

BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°3

Au titre de la « contribution au redressement des comptes publics » (CRCP), la commune va être prélevée sur les recettes de sa fiscalité directe, c'est donc une « DGF négative ». Le montant prélevé est de 7 467 €. Il est proposé d'adopter la décision modificative n°2 suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	
<i>Article (Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
022 (022) : Dépenses imprévues	-7 467,00
73916 (014) : Prélèvement au titre de la CRCP	7 467,00
	0,00

A l'unanimité, le conseil municipal adopte cette décision modificative n°3.

SERVICE TECHNIQUE – CREATION D'UN POSTE

Dans le cadre de deux départs à la retraite en 2018 et suivant les discussions lors des réunions de conseil municipal précédentes, il est proposé de créer un poste d'agent technique polyvalent (hygiène des locaux, gestion des locations des salles, maintenance bâtiments, entretien espaces verts et voirie) à temps complet à compter du 1^{er} février 2018.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique aux grades d'adjoint technique territorial ou adjoint technique principal de 2^{ème} classe ou adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

Le traitement sera calculé par référence à l'échelon.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Adopte cette proposition
- Modifie ainsi le tableau des effectifs
- Demande l'inscription au budget des crédits correspondants
- Autorise M. le Maire à lancer la procédure de recrutement.

REEVALUATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS – COMPLEMENT A LA DELIBERATION N°14/2017

Suite à la demande de la trésorerie, en complément de la délibération n°14 du 2 mars 2017, M. le Maire propose de bien préciser que le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de maire et des 3 adjoints fixé au taux de 31 % (pour le maire) et de 8,25 % (pour les adjoints) de l'indice brut terminal de la fonction publique s'applique à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

LOCATION TERRAIN AGRICOLE-PARCELLE ZC 23 « LE TRAVERSIN »

M. le Maire informe les élus que M. et Mme Hubert ont demandé la résiliation du bail qui leur a été consenti pour la parcelle « Le Traversin » cadastrée ZC 23 d'une contenance de 1ha 82a 50ca et ceci à compter du 1^{er} janvier 2018.

La question se pose de savoir à qui louer cette parcelle. M. le Maire expose la situation suivante :

Dans le cadre du projet de création d'un second cimetière, un emplacement réservé est inscrit au PLU pour environ 8 300 m² sur la parcelle ZE 21. Cette parcelle appartient à la famille de Georges Esnault et était louée à Vincent Galodé de Luitré, décédé il y a quelques mois. M. le Maire a proposé la location de la parcelle ZC 23 en échange de la parcelle ZE 21p à l'EARL La Blottière (Laurence Galodé, la soeur). Cependant, la situation de l'exploitation agricole de la famille Galodé n'est pas finalisée.

Parallèlement, M. Morel Nicolas, agriculteur à La Selle en Luitré, est demandeur pour louer la parcelle ZC 23.

Pour Franck Bryon, les difficultés auxquelles la commune est exposée pour l'acquisition de la parcelle ZE 21p face à la famille Esnault risquent de durer encore très longtemps.

Denis Taligot rappelle qu'il avait été suggéré de faire le second cimetière à un autre emplacement. Il propose la parcelle située en face les lagunes appartenant à Elie Chemin et exploitée par Loïc Carré.

Cette éventualité nécessiterait une procédure administrative au niveau du PLU (probablement une modification simplifiée avec enquête publique). Au préalable, il faut savoir si ce terrain est apte à recevoir un cimetière. Une étude de sol est nécessaire.

Suite à ces discussions, M. le Maire va prendre contact avec Elie Chemin.

Concernant la location de la parcelle ZC 23, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'accepter la demande de résiliation de M. et Mme Hubert à compter du 1^{er} janvier 2018, M. le Maire étant autorisé à signer les documents correspondants ;
- de ne pas louer cette parcelle pendant l'année 2018.

TARIFS COMMUNAUX – REVISION POUR 2018

Le conseil municipal décide de ne pas appliquer de révision pour l'année 2018 sur les tarifs communaux.

• Tarifs location salle Lancelot :

		COMMUNE	HORS COMMUNE
La salle location en semaine	- de 100 pers.	209 €	288 €
	100 à 200 pers.	256 €	358 €
	+ de 200 pers.	288 €	418 €
La salle forfait week-end	- de 100 pers.	296 €	377 €
	100 à 200 pers.	343 €	446 €
	+ de 200 pers.	377 €	505 €
Vin d'honneur		32 €	58 €
Sonorisation		18 €	36 €
Location vaisselle		0.71 € par pers.	
Nettoyage par la commune		142 € pour 6 heures ou 237 € par heure	
Supplément pour chauffage (1/11 au 31/03)		38 € parjour	
Location salle étage		24 €	
La 2ème journée tout compris		88 €	
Chèque caution		500 €	
Manifestations (sauf repas voir tarifs ci-dessus) des comités d'entreprises dont le siège social est basé sur la commune		159 €	

Les associations de la commune bénéficient, une fois dans l'année, de l'utilisation gratuite de la salle des fêtes.

• **Tarifs location salle Viviane :**

Uniquement pour les personnes de la commune et le restaurant « La Selloise » et pour des repas froids :

- 1^{ère} journée : 84 €
- 2^{ème} journée : 25 €
- Chèque caution : 100 € (seulement lorsqu'il y a un repas)

Pour les personnes de la commune et hors commune :

- Vin d'honneur : 25 €
- Mise à disposition, en semaine ou une seule journée, de la salle par l'intermédiaire du restaurant « La Selloise » en fonction des disponibilités : après-midi ou soirée dansante sans repas : 51 €
- Mise à disposition, le week-end ou deux jours à suivre, de la salle par l'intermédiaire du restaurant « La Selloise » en fonction des disponibilités : après-midi ou soirée dansante et repas froid : 75 €
- Réunion, formation, séminaire... : 51 € la journée ; 26 € la demi-journée

• **Tarifs location salle Brocéliande :**

- réunion, formation, séminaire... : 153 € la journée; 76 € la demi-journée
- chèque caution : néant

• **Tarifs location salle Korrigans :**

Salle louée uniquement aux personnes de la commune le week-end et les vacances scolaires :

- 1^{ère} journée : 153 € par jour
- 2^{ème} journée : 51 €
- vin d'honneur : 25 €
- chèque caution : 500 €
- chauffage (01/11 au 31/03) : 38 € par jour

• **Tarifs location barrières de sécurité :**

- l'unité : 1 €
- en cas de casse : 50 € la barrière

• **Tarifs concession cimetière :**

- 15 ans, 2 m² : 66 €
- 30 ans, 2 m² : 126 €

• **Tarifs concession columbarium :**

- 15 ans : 263 € pour une case
- 30 ans : 391 € pour une case

Une seule case est accordée par famille. Si la famille souhaite identifier la case, elle devra procéder à l'inscription des noms à ses frais sur la plaque fixée sur la case.

• **Tarifs concession caverne :**

- 15 ans : 156 € pour un emplacement
- 30 ans : 260 € pour un emplacement

Un seul caverne est accordé par famille. Si la famille souhaite identifier le caverne, elle devra acheter une plaque ou autre et procéder à l'inscription des noms à ses frais.

• **Travaux funéraires :**

- inhumation provisoire dans le caveau communal : gratuit pendant les 4 premiers jours puis 10 € par jour à partir du 5^{ème} jour.

• **Prêt matériels divers**

	Quantité	Prix à l'unité	En cas de casse ou manquant (prix à l'unité)
Chaises	0 à 50	gratuit	35 €
	A partir de 51 chaises	0,30 € dès la 1 ^{ère} chaise	35 €
Tables de 4/6 places	0 à 5	gratuit	200 €
	A partir de 6 tables	5 € dès la 1 ^{ère} table	200 €
Bancs	De 0 à 10	gratuit	50 €
	A partir de 11	1 € dès le 1 ^{er} banc	50 €

SUBVENTION POUR VOYAGES SCOLAIRES 2017/2018

A l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir une subvention de 80 € par élève de La Selle-en-Luitré pour les voyages scolaires, classes de découverte, séjours linguistiques... pour l'année scolaire 2017/2018. Cette subvention est attribuée dans le cadre de la scolarité une seule fois dans l'année scolaire et à condition que le voyage dure au moins trois jours.

ASSOCIATION « DES LIVRES ET VOUS » - PROJET BOUQUIN BUS

Mme Géloin, 2^{ème} adjointe et vice-présidente de la commission « Culture, Information, Communication » présente le projet Bouquin'Bus.

L'Association Des livres et vous, installée « Rue de la Forêt » à Fougères a été créée en février dernier et a pour but la collecte de livres (à partir de dons) et la vente de ceux-ci. Les livres « d'occasion » sont vendus à des petits prix, de l'ordre de 0,50 €, 1 € jusqu'à 4 €...

Cette structure a pour volonté de développer la collecte, les ventes et d'élargir ses actions culturelles en proposant aux communes de l'agglomération leur service.

Bouquin'Bus a la possibilité d'intervenir dans les communes intéressées. Il s'agit d'un « camion aménagé » permettant de transporter des caisses de livres par thème.

L'association se propose de venir dans notre commune pour présenter un atelier lecture aux plus jeunes, mettre à disposition des livres selon des thèmes choisis (en lecture sur place ou achat si intérêt...).

Dans un premier temps, nous pourrions envisager avec la participation de notre CMJ des actions de ce type à un rythme régulier (1 fois par mois) en utilisant la salle Korrigans (facilité d'accès pour le bouquin bus, mobilier adapté pour la lecture aux petits...).

Dans le cadre de ce projet, l'association demande une adhésion de 50 €. Dans un premier temps, il est proposé une convention de 6 mois avec une intervention par mois à partir de janvier 2018. Les tarifs des prestations sont les suivants :

1 heure de préparation : 15 €

1 heure sur place : 15 € ; 2 heures : 30 €

1 heure sur avec une lecture à voix haute : 20 €

1 heure sur place comprenant 2 lectures à voix haute : 25 €

1 heure comprenant l'animation d'un café littéraire : 25 €

Frais de transport : 10 €

A l'unanimité, le conseil municipal :

- accepte le partenariat avec l'Association Bouquin'Bus
- autorise M. le Maire à signer la convention pour une durée de 6 mois avec une intervention par mois à compter de janvier 2018
- demande l'inscription au budget des crédits correspondants

RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L. 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Il donne des informations sur les conditions d'exploitation du service, les abonnés au nombre de 97 en 2016, la population desservie estimée à 263 habitants, le nombre de m³ d'eau facturés sur la commune soit 7 359 m³, les indicateurs financiers par exemple 15 967.38 € H.T. de redevance, le prix de l'assainissement collectif, les travaux effectués...

En annexe du rapport est jointe une note d'information de l'Agence de l'Eau relative à ses redevances et à son programme d'intervention.

Le conseil municipal adopte ce rapport mis à la disposition du public.

SIEX – RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE

M. le Maire communique aux élus le rapport 2016 du Syndicat intercommunal des Eaux du Chesné sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Ce rapport donne des informations sur la provenance de la ressource en eau, les abonnés dont 226 sur la commune, la qualité de l'eau, le prix de l'eau...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce rapport mis à la disposition du public.

SOUTIEN A LA PROPOSITION DE L'AMRF – LOI CADRE EN FAVEUR DES COMMUNES ET LA RURALITE

Les maires ruraux demandent au Parlement et au Gouvernement de se saisir d'urgence d'une loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires ruraux. Elle doit porter une vision politique nouvelle et déterminée en faveur des territoires ruraux dans l'intérêt du Pays, de sa cohésion et de son équilibre.

Nos campagnes sont dynamiques, vivantes, solidaires et inventives. Elles sont une chance réelle pour notre pays dans une complémentarité assumée entre les territoires urbains et ruraux. Pour la saisir, il faut redonner de la considération aux territoires ruraux et les mêmes capacités d'actions qu'aux territoires urbains. Il faut redonner espoir aux habitants et aux élus.

Nous avons besoin en début de quinquennat d'ingénierie réelle, d'une véritable simplification des procédures pour que des projets puissent voir le jour : éducation, santé, eau, assainissement, urbanisme et droit des sols, habitat, téléphonie, voirie, logement locatif, mobilité, culture....

Nous avons besoin de liberté et de souplesse en revenant sur les transferts obligatoires aux EPCI. De même qu'une lecture fine nécessaire au maintien des ZRR des communes qui en ont besoin (correction du décret ZRR qui exclut les communes en agglomération).

Il nous faut dégager des moyens par des mécanismes de dotations dynamiques et pérennes, basés sur l'égalité entre urbains et ruraux, d'une péréquation plus forte.

Ce texte visera à faciliter la vie des communes rurales et de ses habitants, à partir du constat que les législations actuelles et successives sont toutes d'inspiration et à dominante urbaine.

L'association des maires ruraux de France appelle solennellement toutes les communes rurales de France à prendre une délibération demandant le vote d'une Loi-cadre « communes et ruralités ».

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la proposition des maires ruraux de France, qui demandent aux communes de soutenir la motion sur la Loi-cadre en faveur des communes et de la ruralité, texte qui visera à faciliter la vie des communes rurales et ses habitants.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, décident, à l'unanimité, de soutenir la motion sur la Loi-cadre en faveur des communes et de la ruralité.

QUESTIONS DIVERSES

RN 12 – DEVIATION FOUGERES/BEAUCE/FLEURIGNE

Rencontre avec M. le Sous-Préfet le 18/10/2017 : la commune a pu exprimer ses doléances concernant le rétablissement des voies communales

Réunion du comité de pilotage le 16/11/2017 : cette réunion ayant fait l'objet d'une demande particulière, l'état d'avancement du dossier n'a pas été abordé.

GROUPEMENT D'ACHAT D'ELECTRICITE

Le nouveau marché (1^{er}/12/2017 au 31/12/2019) a été accordé à Direct Energie pour le tarif jaune. Le prix devrait augmenter de 2,2 % sur la facture TTC.

ORDURES MENAGERES

Le SVFN va être sollicité pour installer des panneaux là où des ordures ménagères s'amoncellent.

TERRAIN DE FOOT

Franck Bryon demande à ce que le terrain de foot soit roulé.

Denis Taligot signalé qu'un volet roulant de la buvette ne fonctionne plus.

FINANCES

Allègement de la taxe d'habitation : une simulation de l'impact financier de cette mesure pour la commune, communiquée par Dominique de Legge, sénateur, est distribuée aux élus. Entre 2018 et 2020, le montant du dégrèvement serait de 55 831 €. 86,34 % des foyers de la commune auraient une TH nulle.

Analyse des équilibres financiers de la commune en 2016 (source DGFIP) : un document est distribué aux élus retraçant les éléments financiers importants de 2016 et permet une comparaison avec les communes de la même strate (500 à 2 000 habitants).